

Procès-Verbal

Séance du 19 Février 2024

L' an 2024 et le 19 Février à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de LEMAIRE Anthony Maire

Présents : M. LEMAIRE Anthony, Maire, Mmes : BATOT Séverine, VINCENT Gisèle, MM : CHACHAY Silvère, FUNFSCHILLING Jérôme, GUNSETT Jean-François, HATTON Laurent, MERGY Francis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme UNTERHALT Danièle à Mme VINCENT Gisèle, MM : BRESCH Sébastien à Mme BATOT Séverine, RINGOT Hubert à M. LEMAIRE Anthony

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 10/02/2024

Date d'affichage : 10/02/2024

A été nommé(e) secrétaire : Mme BATOT Séverine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/12/2023 - 2024/01
ZONES 30 - 2024/02
AMENAGEMENT DU BOURG ET VEGETALISATION COUR D'ECOLE DEVIS MISSIONS DE MAITRISE OEUVRE - 2024/03
AMENAGEMENT DU BOURG ET VEGETALISATION COUR D'ECOLE DEVIS LEVE TOPOGRAPHIQUE - 2024/04
VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU C.C.A.S. - 2024/05
INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES BATIMENT MAIRIE - ECOLE - 2024/06
ACQUISITION PARCELLES B 589 - B 1506 - B 1505 - 2024/07
ACQUISITION PARCELLE B 807 - 2024/08
ACQUISITION PARCELLE B 1073 - 2024/09
ACQUISITION PARCELLE B 1381 - 2024/10
TRAVAUX ELAGAGE ARBRES RUE DE LA HAUTE COINCHE - 2024/11
APPEL A PROJETS RELAIS INFORMATION SERVICES (RIS) POUR LES COMMUNES DU PARC
PARTICIPATION FABRICATION RIS - 2024/12
ESCALIER DE SECOURS BATIMENT MAIRIE ECOLE - 2024/13

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/12/2023

réf : 2024/01

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 04/12/2023 doit être adopté.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 04/12/2023

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents représentés :

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 04/12/2023

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ZONES 30

réf : 2024/02

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de réclamations de la part d'administrés concernant la vitesse excessive sur le territoire communal.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de passer les rues suivantes à 30 km/h :

- rue de Péraupré
- rue de la May
- rue de la haute Coinche
- rue de la Chapelle
- rue de la Corneille
- rue du 8 mai
- rue de l'Eglise

Après en avoir délibéré avec 7 voix POUR et 4 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal

ACCEPTE le passage des rues suivantes à 30 km/h :

- rue de Péraupré
- rue de la May
- rue de la haute Coinche
- rue de la Chapelle
- rue de la Corneille
- rue du 8 Mai
- rue de l'Eglise

Donne pouvoir au Maire pour prendre l'arrêté correspondant au passage des rues à 30km/h.

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 4)

AMENAGEMENT DU BOURG ET VEGETALISATION COUR D'ECOLE DEVIS MISSIONS DE MAITRISE OEUVRE

réf : 2024/03

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le dossier concernant l'aménagement du bourg ainsi que la végétalisation de la cour d'école.

Monsieur le Maire précise que pour la bonne réalisation de ce dossier, un levé topographique sera nécessaire afin de connaître les limites du territoire communal pour la partie centre-bourg.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis correspondant aux missions de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement du centre-bourg et la végétalisation de la cour d'école.

Le devis présenté pour la maîtrise d'oeuvre de l'aménagement du centre bourg est de 10 500.00 € H.T. soit 12 600.00 € T.T.C.

Concernant la maîtrise d'oeuvre pour la végétalisation de la cour d'école le devis est de 4 950.00 € H.T. soit 5 940.00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

SOLLICITE

- un soutien financier auprès de la Communauté d'Agglomération de SAINT-DIE DES VOSGES au titre du Fonds de Concours,
- une subvention du Conseil Départemental des Vosges et de tous autres organismes.

AUTORISE

- M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier dont la convention financière correspondante avec la Communauté d'Agglomération
- A réaliser les demandes de subvention auprès des divers organismes sollicités.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

AMENAGEMENT DU BOURG ET VEGETALISATION COUR D'ECOLE DEVIS LEVE TOPOGRAPHIQUE

réf : 2024/04

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le dossier concernant l'aménagement du bourg ainsi que la végétalisation de la cour d'école.

Pour la bonne réalisation de ce dossier, un levé topographique sera nécessaire afin de connaître les limites du territoire communal pour la partie centre-bourg.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis correspondant au levé topographique du centre-bourg dans le cadre de son aménagement et de la végétalisation de la cour d'école.

Monsieur le Maire informe que la décision concernant le devis du levé topographique du centre-bourg dans le cadre de son aménagement et de la végétalisation de la cour d'école ne sera pas prise ce jour.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU C.C.A.S.

réf : 2024/05

Le conseil municipal, sur proposition du Maire et à l'unanimité, attribue les subventions suivantes pour l'année 2024 :

- | | |
|---|-----------|
| - C.C.A.S. | : 2 000 € |
| - Association "RECRE" | : 300 € |
| - Amicale de Coinches | : 300 € |
| - Amicale des anciens élèves de Remomeix | : 200 € |
| - Société de Chasse " La St Hubert" | : 100 € |
| - Club du 3ème Age " Les Lilas" | : 100 € |
| - Souvenir Français Remomeix | : 50 € |
| - Souvenir Français Ban de Laveline | : 50 € |
| - Amicale des sapeurs-pompiers de Sainte-Marguerite | : 50 € |

Les subventions seront versées sous réserve de présentation à Monsieur le Maire du bilan financier de l'année N-1.

- Coopérative scolaire Coinches / Remomeix : 300 €
sous réserve d'une présentation de la part des écoles du RPI Coinches
Remomeix d'un projet pédagogique et du bilan financier de l'année N-1

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES BATIMENT MAIRIE - ECOLE

réf : 2024/06

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis reçus concernant la fourniture et mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment mairie école.

Le montant des travaux d'installation des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment mairie - école est de 17 849.00 € H.T. soit 21 418.80 € T.T.C.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

SOLLICITE

- un soutien financier auprès de la Communauté d'Agglomération de SAINT-DIE DES VOSGES au titre du Fonds de Concours,
- une subvention du Conseil Départemental des Vosges et de tous autres organismes.

AUTORISE

- M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier dont la convention financière correspondante avec la Communauté d'Agglomération
- A réaliser les demandes de subvention auprès des divers organismes sollicités.

DONNE SOUS RESERVE DU PLAN DE FINANCEMENT ET DE PERCEPTION DES DIFFERENTES SUBVENTIONS REFERENTES A CETTE INSTALLATION

- pouvoir au Maire pour la signature du devis

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ACQUISITION PARCELLES B 589 - B 1506 - B 1505

réf : 2024/07

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la possibilité d'acquérir la parcelle B 589 d'une superficie de 1 072 m² la parcelle B 1505 d'une superficie de 720 m² et la parcelle B 1506 d'une superficie de 1 065 m² sur la Commune de Coinches pour la somme de 571.40 € (sols de bois) auxquels il faut rajouter 234 € de bois concernant la parcelle B 589, 514 € de bois concernant la parcelle B 1506 et 165.60 € de bois concernant la parcelle B 1505.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- d'acquérir la parcelle B 589 d'une superficie de 1 072 m² la parcelle B 1505 d'une superficie de 720 m² et la parcelle B 1506 d'une superficie de 1 065 m² sur la Commune de Coinches pour la somme de 571.40 € (sols de bois) auxquels il faut rajouter 234 € de bois concernant la parcelle B 589, 514 € de bois concernant la parcelle B 1506 et 165.60 € de bois concernant la parcelle B 1505.

DONNE

- pouvoir au Maire ou ses Adjointes afin de faire le nécessaire concernant cette acquisition.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ACQUISITION PARCELLE B 807

réf : 2024/08

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la possibilité d'acquérir la parcelle B 807 d'une superficie de 985 m2 sur la Commune de Coinches pour la somme de 1 200.00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- De reporter la décision de cette acquisition à une prochaine réunion du Conseil Municipal

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ACQUISITION PARCELLE B 1073

réf : 2024/09

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la possibilité d'acquérir la parcelle B 1073 d'une superficie de 2 750 m2 sur la Commune de Coinches pour la somme de 1 500.00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- d'acquérir la parcelle B 1073 d'une superficie de 2 750 m2 sur la Commune de Coinches pour la somme de 1 500.00 €.

DONNE

- pouvoir au Maire ou ses Adjointes afin de faire le nécessaire concernant cette acquisition.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ACQUISITION PARCELLE B 1381

réf : 2024/10

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la possibilité d'acquérir la parcelle B 1381 d'une superficie de 3 282 m2 sur la Commune de Coinches pour la somme de 5 000.00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- de ne pas acquérir la parcelle B 1381 d'une superficie de 3 282 m2 sur la Commune de Coinches pour la somme de 5 000.00 €.

DONNE

- pouvoir au Maire ou aux Adjointes afin de faire le nécessaire concernant le refus de cette acquisition.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX ELAGAGE ARBRES RUE DE LA HAUTE COINCHE

réf : 2024/11

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil Municipal de la nécessité d'élaguer les arbres sur la partie basse de la rue de la Haute Coinche.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis réceptionnés concernant l'élagage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal
ACCEPTTE

- le devis présenté par l'entreprise ARBO RAPH pour un montant de 5 000.00 € H.T. soit 6 000.00 € T.T.C.

Donne pouvoir au Maire

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

APPEL A PROJETS RELAIS INFORMATION SERVICES (RIS) POUR LES COMMUNES DU PARC PARTICIPATION FABRICATION RIS

réf : 2024/12

Dans le cadre de l'appel à projets « Des Relais Information Services pour les communes du Parc » la commune de Coinches a été lauréate pour l'accompagnement technique et financier pour la conception, fabrication d'un RIS.

Les modalités de prise en charge par le PNRBV des crédits obtenus auprès des Régions Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté sont :

- 100 % pris en charge par le PNRBV des frais de conception.
- 50 % pris en charge par le PNRBV des frais de fabrication et de la pose.

Le PNRBV étant Maître d'Ouvrage de l'opération, il convient de délibérer sur la participation de 50 % des frais de fabrication soit 715.75 euros.

Le conseil municipal délibère :

- Le conseil municipal valide la participation à 50 % des frais de fabrication du Relais Information Services réalisé avec le parc naturel régional des Ballons des Vosges pour un montant de 715.75 euros.
- Procédera au versement de cette participation sur sollicitation du PNRBV.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ESCALIER DE SECOURS BATIMENT MAIRIE ECOLE

réf : 2024/13

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis reçus concernant la fourniture et mise en place d'un escalier de secours pour le bâtiment mairie école.

Cet escalier a pour but la sécurisation et la création d'une issue de secours aux normes pour l'école et la garderie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal
DECIDE

- de reporter cette décision lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 23:15

En mairie, le 07/03/2024

Le Maire
Anthony LEMAIRE

Secrétaire de séance
Mme BATOT Séverine

LEMAIRE Anthony	RINGOT Hubert Excusé proc. à LEMAIRE Anthony
UNTERHALT Danièle Excusée proc. à VINCENT Gisèle	BATOT Séverine
CHACHAY Silvère	HATTON Laurent
FUNFSCHILLING Jérôme	MERGY Francis
VINCENT Gisèle	BRESCH Sébastien Excusé proc. à BATOT Séverine
GUNSETT Jean-François	